

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2015

L'An Deux Mille Quinze, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : DAIRE Christian, CATTANEO Jacques, LAMARQUE Bernard, BOUCAU Marie Claude, CASTAINGT Betty, POUPOT Christian, RATEAU Christian, SESE DUVILLE Dominique, BALADE Jean François, BELLENGÉ Luigi, BOUCAU Jean René, CAUBIT Jacqueline, DOUMERC Marjorie, EL GORTE Aziz, FAVIER Jacques, LABADIE Mireille, LEFRERE Alice, LEVEQUE Claire, NORGUET Nadine, SOUSA Jaime

Excusés : M. JANUARD Jérémie qui a donné procuration à M. DAIRE Christian

Mmes NERIS Nathalie, SOUPERBAT Danièle

Secrétaire : M. BALADE Jean François

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2015

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

- BUDGET 2015 - Présentation et vote
 - vote des taux
- SDEEG : modification des statuts -
Autorisation ADS
- RECETTES : Effacement d'une dette

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- Etc...

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2015 :

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ **BUDGET 2015 - Présentation et vote - vote des taux** : Le maire donne la parole à M. LAMARQUE qui présente le projet de budget 2015 et rappelle que les documents ont été communiqués aux élus afin qu'ils puissent les étudier et poser leurs questions.

Il commente les chiffres proposés par la commission des finances et indique que plusieurs postes ont été réduits en dépenses de fonctionnement, compte tenu des baisses de recettes et notamment de la Dotation Générale de Fonctionnement qui diminue cette année de 33 178.00 €.

Mme NORGUET rappelle que lors de la commission des finances, quelques pistes ont été évoquées afin de faire des économies, telles que la réduction du temps de ramassage des déchets verts, la mise à jour du prix de la remorque qui n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années et qui est aujourd'hui largement inférieur au coût de revient de ce service, etc...

Le maire répond que certains points comme les déchets verts ont été traités, M. LAMARQUE indique que d'autres points seront examinés prochainement par la commission des finances, mais que cela n'impacte pas le budget présenté, les nouvelles recettes y seront intégrées.

En investissement, les travaux de voirie seront essentiellement réalisés sur l'allée des vignes, l'aménagement du chemin piétonnier de Louloumet et l'avenue du stade où les racines ressortent et deviennent dangereuses pour les utilisateurs. En matériel, le changement des photocopieurs de l'école et de la mairie, le renouvellement de la classe informatique et l'équipement de l'école en tableaux numériques pour 3 classes, l'achat d'un camion avec grue, suite au vol de notre camion bleu, un broyeur à branches afin de réduire les allers retours à la déchetterie lors des travaux de nettoyage des bois, achat de tronçonneuses, taille haie, débroussailleuses, qui nous ont été volés avec le camion. M. LAMARQUE rappelle que l'assurance a en partie remboursé ces équipements. Des travaux aux bâtiments seront réalisés : remplacement du châssis de la fenêtre en triangle au complexe sportif, remplacement de dalles à la « Maison Clazure », programme de remplacement d'extincteurs sur les bâtiments communaux, achat de cases pour urnes au cimetière et divers travaux d'embellissement et de plantation dans les bois communaux.

Pour réaliser tous ces travaux, il est nécessaire de procéder à une augmentation du taux des taxes communales. Le maire propose de ne pas dépasser 2% d'augmentation afin de ne pas pénaliser les administrés.

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition d'augmentation de 2% et vote le budget 2015. La délibération suivante est adoptée :

2015-04 : Vote des taux d'imposition 2015

Pour le vote des taux, le maire propose une augmentation de 2 %

Le résultat du vote est le suivant : 2% Unanimité

Le Maire entendu, le conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de voter :

- le budget 2015

- une augmentation des taux de 2% à savoir :

 Taxe d'habitation 17.33 %

 Foncier Bâti 23.16 %

 Foncier Non Bâti..... 85.68 %

Le détail du budget voté est le suivant :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

011	Charges à caractère général	405 600.00 €
012	Charges de personnel	1 026 590.00 €
65	Autres charges gestion courante	192 831.90 €
66	Charges financières	85 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	248 513.45 €
Total DEPENSES.....		1 959 035.35€

RECETTES

013	Atténuations de charges	94 000.00 €
70	Produits des services	87 820.00 €
73	Impôts et taxes	1 118 158.00 €
74	Dotations et participations	576 147.00 €
75	Autres produits gestion courante	50 685.00 €
77	Produits exceptionnels	0 €
Total RECETTES		1 926 810.00€
001	Excédent reporté	32 225.35 €
TOTAL		1 959 035.35 €

Investissement :

reports de 2014		VOTE	
Restes à réaliser Dépenses		139 626,78	
Déficit investissement		300 889,36	
SOUS TOTAL		440 516,14	
REMBOURSEMENT du CAPITAL			OBSERVATIONS
16- Capital		245 500,00	
Remboursement cautions		1 000,00	
Remboursement TLE (PC supprimés)		12 624,00	
SOUS TOTAL		259 124,00	
VOIRIE - PROG 15	RAR 2014		
Voirie Divers	1 607,98		
Assistance MO Sécurité	8 000,00		
Allée des Vignes	15 000,00	25 000,00	
MARCHE A COMMANDE		25 000,00	

21578- Autre matériel de voirie	769,07	3 000,00	
21578-Signalétique		2 000,00	
Aménagement Clôture impasse Louloumet et voirie	7 000,00		
Voirie impasse louloumet	17 000,00		
TRAVAUX AU PORT		5 000,00	
Mise aux normes plateaux Rue Vincennes			Subv Amendes police
Allée du stade		3 300,00	
Trottoir boulangerie Kennedy			voir pour amendes police
21534-15 : réseau électrification	36 230,65		
Eclairage Passage piéton Rte Landiras		600,00	Subv amende police
Nouveaux luminaires		900,00	
Factures en cours	3 000,00		
Travaux non prévus- Loi SRU	10 000,00		
Horloges astronomiques			
Remplacement tubes fluos routiers			
Remplacement boules Lotissements			
remplacement luminaires défectueux irréparables			
SOUS TOTAL	98 607,70	64 800,00	
ECONOMIES D'ENERGIE - PROG 16			
Travaux suite à audit		3 000,00	
AGENDA 21- Développement durable(jardins)		3 000,00	
SOUS TOTAL		6 000,00	
MATERIEL - PROG 17			
MAIRIE			
Informatique	1 610,00		
PHOTOCOPIEURS		12 000,00	
ECOLE			
ordinateurs de la classe mobile		28 000,00	DETR EN COURS-Consil général à demander
RYTHMES SCOLAIRES Matériel			
TECHNIQUE			
autre materiel voirie	50,00		
Autre	800,00		
VEHICULE - CAMION GRUE		26 000,00	
Découpeuse		1 700,00	avec masse et merlin
Débroussailleuse		660,00	
souffleur		250,00	
Taille haie		1 300,00	
3 Tronçonneuses (600+830+640)		2 100,00	
BROYEUR A BRANCHES		16 500,00	
SOUS TOTAL	2 560,00	88 510,00	
TERRAINS- PORG 18			
2112- Terrains de voirie	1 662,00		
Terrain BAJOLLE	4 800,00		terrain + frais notaires 20%???
SOUS TOTAL	6 462,00	-	
BATIMENTS - PROG 20			
DOJO- Chassis		4 800,00	
Toiture-Logt allée du bois		1 300,00	

Dalles Maison Clazure	740,00	1 500,00	
INGENIERIE Maison Clazure		5 000,00	
Programme extincteurs		4 700,00	
SOUS TOTAL	740,00	17 300,00	
CADRE DE VIE- PROG 29			
autres agencements -	564,55	1 000,00	PLANTATIONS
SOUS TOTAL	564,55	1 000,00	
CIMETIERE - PROG 30			
autre	1 000,00		
Achat Cases URNES		6 000,00	
SOUS TOTAL	1 000,00	6 000,00	
AMENAGEMENT MAIRIE - PROG 32			
21311-32 - Amén MAIRIE	1 355,60		
SOUS-TOTAL	1 355,60		
ECOLE MATERNELLE - PROG 51			
2183-51- MATERIE Informa			
DORTOIR + CLASSE	357,62		
SOUS-TOTAL	357,62		
REBOISEMENT FORET -PROG 52			
2128-52 : aménagements terrains	1 228,99	3 000,00	
SOUS TOTAL	1 228,99	3 000,00	
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS- PROG 53			
2138-53 : autres constructions	500,00		
2158-53 : Autres installations, matériel et outill	1 500,00		A garder pour travaux devant les caisses de but
SOUS TOTAL	2 000,00		
RESTAURANT SCOLAIRE- PROG 54			
2158-Autres installations (tables acoustiques)	842,00		
LAVE VAISSELLE - provision		9 311,61	
SOUS TOTAL	842,00	9 311,61	
PLU - revision- PROG 56			
ETUDE PLU	19 400,00		
SOUS TOTAL	19 400,00	-	
EGLISE-PROG 58			
Eglise-	2 000,00		
WC EGLISE : Régie			
Eclairage vierge : Régie			
SOUS TOTAL	2 000,00	-	
SALLE DES FETES- PROG 59			
21318-59- Travaux	138,48	400,00	ACHAT MICRO
2184 - mobilier	2 369,84		dépensé (tables)
Sous total	2 508,32	400,00	
TOTAL GENERAL	139 626,78	895 961,75	
RECETTES 2014 -			
LIBELLE	RECETTES CONNUES	VOTE	OBSERVATIONS

Affectation résultat 2014		312 694,73	
RAR 2014		127 821,41	
Sous total 1		440 516,14	
Nouvelles recettes			
TAXE AMENAGEMENT		47 102,00	Réduit en cas d'annulation de permis de construire
FCTVA (15.482)		62 200,00	encaissé en mars
FDAEC		19 526,00	
ECOLE -CONSEIL GENERAL		11 550,00	encaissé mars (Ecole)
DETR INFORMATIQUE		6 554,16	NOTIFIE
Prélèvement	pour capital	246 000,00	Prélèvement sur recettes de Fonct
Prélèvement	pour travaux	2 513,45	Prop Augmentation Impôts
		248 513,45	
SOUS- TOTAL 2		395 445,61	
Emprunt		60 000,00	emprunt
TOTAL GENERAL		895 961,75	

Le maire remercie les membres de la commission des finances pour le travail accompli. En ces temps difficiles, avec les réductions des dotations de l'état, la tâche n'a pas été aisée pour répondre à tous les besoins de la commune. La commission a travaillé avec sérieux et a trouvé les solutions qui permettent de satisfaire le plus grand nombre.

Achat du camion : Suite à la consultation de plusieurs entreprises, et vu l'urgence d'acquérir le camion grue, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-04-4 : ACHAT CAMION

Le maire rappelle à ses collègues la décision d'inscrire une somme au budget 2015 afin d'acheter un camion grue pour remplacer celui qui a été volé.

Une consultation de plusieurs entreprises a été faite dont le résultat est le suivant :

SOCIETE	MODELE	PRIX HT	PRIX TTC
MONTEAU Richard France POIDS LOURS	NEUF tri benne et grue moteur P75-5.2l 190ch	58 904.00	70 684.80
MONTEAU Richard France POIDS LOURS	NEUF tri benne et grue moteur P75-5.3l 150ch	54 904.00	65 884.80
RENAULT TRUCK MERIGNAC	Neuf Poly benne + grue+ benne supplémentaire	91 610.00	109 932.00
RENAULT TRUCK MERIGNAC	Tri benne pour Poids lourd	74 160.00	88 992.00
MONTEAU Richard France POIDS LOURS	Camion OCCASION	21 000.00	25 200.00

Les finances de la commune ne permettant pas l'achat d'un véhicule neuf qui se révèle trop onéreux, le maire propose de choisir le camion d'occasion pour un montant TTC de 25 200.00 €, à la Sté MONTEAU de Villenave d'Ornon, aucune autre entreprise ne pouvant nous en proposer.

Le maire entendu

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'acheter un camion d'occasion à la Société MONTEAU Richard de Villenave d'Ornon pour un coût de 21 000.00 € Ht, soit 25 200.00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget 2015 C/ 2182/170.

CHARGE le maire de signer le devis à intervenir.

➤ **SDEEG : modification des statuts** - : Monsieur CATTANEO présente le projet de délibération visant à modifier les statuts du SDEEG, suite aux changements dus à l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux des collectivités.

Il donne lecture du projet de délibération :

Vu la loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006 puis le 14 mai 2014.

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 18 décembre 2014,
Bien que modifiés à quatre reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Le SDEEG a donc mené une réflexion afin d'améliorer son positionnement tant sur le plan organisationnel que juridique ou technique.

Les projets de statuts rénovés du SDEEG (24 articles) ont pour objet :

De mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent.

De permettre aux EPCI, et notamment la métropole, d'intégrer le syndicat.

De conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres.

De permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences : distribution publique d'eau potable ; assainissement ; déchets ; autorisations du droit du sol, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

L'innovation principale réside dans la constitution de 6 collèges, avec une représentativité différente de celle du comité syndical. Les collèges sont :

L'Électricité : Exercice du rôle d'autorité concédante, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux, négociations contractuelles.

Le Gaz : Exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles.

L'Éclairage public : Travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) et entretien des points lumineux, réseaux de communications.

L'énergie : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets.

L'eau et l'assainissement : Production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants.

L'urbanisme : Instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie.

Au sein de chaque collège, la représentation sera fonction de la population, afin, en particulier, de tenir compte de la loi sur les métropoles, qui l'impose.

En effet, l'article L5217-7 VI, issu de la loi du 27 janvier 2014 dite Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), précise que le nombre de suffrages dont disposent les représentants de la Métropole est proportionnel à la population que la Métropole représente au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de suffrages.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification des statuts du SDEEG comporte 24 articles dont le détail est exposé ci-après.

Conformément à l'article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte ou REFUSE la modification des statuts du SDEEG évoquées ci-dessus.

M. LAMARQUE n'est pas d'accord pour la compétence eau et assainissement, car il pense que le risque à terme est que toutes les communes devront passer par le SDEEG et qu'elles ne pourront plus conserver leur régie, système qui aujourd'hui reste le moins onéreux pour les administrés.

M. CATTANEO rétorque que ce n'est qu'une modification de statuts nécessaire puisque la loi impose que les métropoles puissent adhérer, les communes qui ne souhaitent pas adhérer, pourront rester en dehors et conserver leurs régies.

M. POUPOU ne comprend pas pourquoi le SDEEG, qui avait une vocation initiale « Électrique » veut prendre une multitude de compétences.

M. BOUCAU craint que la métropole qui rentrera dans le SDEEG arrive à gérer l'ensemble et que les communes ne puissent plus réagir

M. DAIRE indique que la modification des statuts ne l'inquiète pas, puisqu'il s'agit d'adhésions à la carte, mais qu'il faut rester vigilant et veiller à ce que les communes de nos syndicats n'adhèrent pas au SDEEG pour l'eau et l'assainissement car il est souhaitable que cela soit maintenu en régie. Il souhaite toutefois des précisions de la part des dirigeants du SDEEG.

M. SOUSA trouve délicat de se prononcer pour quelque chose que l'on ne comprend pas et cela mériterait d'avoir plus d'explications.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre une décision aujourd'hui et de demander au directeur du SDEEG de venir pour répondre aux questions des élus.

M. CATTANEO se charge de l'inviter pour le prochain conseil municipal de mai.

➤ **Autorisations ADS confiées au SDEEG** : Ce point est sans objet et ne sera pas traité car la commune a déjà pris la décision pour confier l'étude des ADS à la communauté de communes du Sud Gironde.

➤ **RECETTES** : Effacement d'une dette : Sans objet : Le maire indique que le CCAS avait pris cette dette en charge avant l'arrivée du document, donc ce point est sans objet.

III : INFORMATIONS :

➤ DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours.

Le maire présente les affaires en cours :

N° 2015-TOUL-09 : Mr DUFLOU Christian vend une propriété (maison et terrain) Sise n° 6 rue de l'Eglise, Cadastree section A n° 391-392 d'une superficie de 972 m² au prix de 290 000 €

N° 2015-TOUL-10 : Mr KWICK Patrice et Mme WLADO Anita vendent une propriété (maison et terrain) Sise n° 17 route de Gavach, Cadastree section B n°3427 d'une superficie de 824 m² au prix de 86 500 €

N° 2015-TOUL-11 : Les Consorts BORTOLUSSI vendent une propriété (garages et terrain) Sise n° 3 D route du Château de Malle, Cadastree section B n°3752-3756 d'une superficie de 422 m² au prix de 43 000 €

N° 2015-TOUL-12 : Les Consorts BLASQUEZ vendent une propriété (bâti et terrain) Sise n° 6 ter route de la Garonne, Cadastree section A n° 729-796 d'une superficie de 491 m², au prix de 152 000 €

Le conseil municipal décide d'abandonner son droit de préemption pour ces 2 demandes et transmettra son avis à la communauté de communes du Sud Gironde.

IV : QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Communauté de communes** : Mme LEVEQUE demande l'avis du conseil municipal au sujet d'une décision qu'elle a eu à prendre au conseil de communauté de communes au sujet des autorisations d'urbanisme.

En effet, il a fallu qu'elle se prononce pour ou contre la modification du PLU d'une commune en vue de l'implantation d'un commerce. Il s'avère que la compétence de la CDC n'est pas utilisée car c'est l'avis de la commune intéressée qui prime, et cela lui pose problème.

M. BOUCAU répond que le PLUI apportera la cohérence pour les projets d'urbanisme de la CDC, et que ces interrogations ne se poseront plus.

M. LAMARQUE pense que tant qu'il n'y a pas de PLUI, il est important et normal que les communes concernées puissent décider.

Le Maire précise de plus que le commerce concerné n'a pas la surface suffisante pour passer en CDAC.

➤ **USSGETOM** : M. BALADE indique que la palissade à l'école va être posée. Pour les containers derrière la salle des fêtes, de nouveaux plus bas et insonorisés seront posés.

➤ **Containers du complexe sportif** : Le maire indique que les alentours des containers du complexe sportif ont été très sales, ce week-end. Il précise que 6 ou 7 personnes ont été identifiées et qu'elles se verront réclamer les 100 € de frais d'enlèvement prévus dans l'arrêté municipal. Il précise également qu'une bonne partie de ces personnes sont de Toulonne.

➤ **Prochain conseil municipal** : Vendredi 22 mai 2015 à 20h45

La séance est levée à 23h30.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux